

Décision du 29 mars 2004 fixant la composition du comité technique paritaire spécial institué auprès de la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la constructionNOR : *EQUU0410108S*

Le directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat, notamment l'article 11, second alinéa ;
Vu l'arrêté interministériel du 12 septembre 1997 modifié portant création de comités techniques paritaires à l'administration centrale et dans les services déconcentrés du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu l'arrêté du 14 novembre 2003 fixant les modalités de la consultation du personnel organisée afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ;
Vu l'arrêté ministériel du 20 janvier 2004 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, suite à la consultation du 8 janvier 2004,

Décide :

Article 1^{er}

Sont désignés comme membres titulaires et membres suppléants du comité technique paritaire spécial de la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction en qualité de :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires

M. Delarue (François), directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction ;
Mme Klein (Nicole), directrice, adjointe au directeur général ;
M. Bazin (Daniel), ingénieur en chef des ponts et chaussées ;
M. Orain (Jean), administrateur civil hors classe ;
M. Durrleman (Colas), chef de service ;
M. Curé (Christian), ingénieur des ponts et chaussées ;
M. Jacq (Alain), ingénieur en chef des ponts et chaussées ;
Mme Tilmont (Michèle), architecte et urbaniste en chef de l'Etat ;
Mme Grima (Marie-Claire), sous-directrice ;
Mme Joinville (Pascale), agent contractuel.

Membres suppléants

M. Lanco (Patrice), inspecteur général de la construction ;
Mme Debreil (Aude), sous-directrice ;
M. Coux (Pierre-Denis), sous-directeur ;
Mlle Morand (Carole), attachée d'administration centrale ;
Mme Marques (Ruth), architecte et urbaniste en chef de l'Etat ;
M. Lévy (Christian), sous-directeur ;
M. Bardy (Jean-Pierre), ingénieur en chef des ponts et chaussées ;
M. Leconte (Manuel), sous-directeur ;
Mme Phemolant (Brigitte), sous-directrice ;
M. Dupont (Hervé), ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Article 2

Sur proposition des organisations syndicales, sont désignés comme membres titulaires et membres suppléants du comité technique paritaire spécial de la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction en qualité de :

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Au titre du syndicat CGT centrale-équipement

Membres titulaires

M. Bouquet (André), secrétaire administratif classe normale d'administration centrale ;
M. Duval (Jean-Michel), ingénieur des travaux publics de l'Etat ;
M. Gomez (Roland), agent contractuel ;
Mme Pentel (Hélène), attachée d'administration centrale ;

Membres suppléants

Mme Jovignot (Carole), secrétaire administrative classe exceptionnelle d'administration centrale ;
M. Maitte (Hervé), adjoint administratif d'administration centrale ;
Mme Marin (Bernadette), attachée d'administration centrale ;
M. Pouyanne (Pascal), secrétaire administratif classe normale d'administration centrale.

Au titre du syndicat national force ouvrière

Membres titulaires

M. Langlois (Jean-Noël), secrétaire administratif classe exceptionnelle d'administration centrale ;
M. Sander (Maxime), attaché d'administration centrale ;
Mme Charpentier (Françoise), adjointe administrative principale d'administration centrale ;

Membres suppléants

M. Bougerolle (Jean-Pol), maître ouvrier principal des services déconcentrés ;
Mme Labrousse (Colette), secrétaire administrative classe normale d'administration centrale.

Au titre du syndicat SERIF-CFDT

Membres titulaires

Mme Hennion (Isabelle), attachée principale d'administration centrale ;
Mme Jaouen (Annick), agent contractuel ;
M. Ramelli (Jean-Yves), agent contractuel.

Membres suppléants

Mme Calo (Eve), agent contractuel ;
Mme Mialaud (Marie-Louise), adjointe administrative d'administration centrale ;
M. Teboul (Xavier), attaché d'administration centrale.

Article 3

Les membres titulaires et suppléants du comité technique paritaire spécial de la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction sont désignés pour une période de trois ans à compter du 20 janvier 2004.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

*Le directeur général de
l'urbanisme,
de l'habitat et de la construction,
F. Delarue*